



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 15 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL  
PARTIE 1



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_020-DE

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_020 :** Finances / Compte de gestion 2022 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres,

Signé et étiqueté par M. Patrick DE CAROLIS  
Date de signature : 22/03/2023  
Qualité : Président du conseil communautaire

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_020-DE

SLO





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_020-DE

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_020** : Finances / Compte de gestion 2022 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal et des 7 budgets annexes de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2022, rendus par le receveur de la trésorerie municipale Arles Camargue.  
Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les comptes de gestion du receveur municipal pour l'ensemble des budgets.*

Vu le Code général des collectivités territoriales

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, et l'assemblée délibérante vote le compte de gestion avant le compte administratif.

Le conseil communautaire doit donc se prononcer sur la tenue des comptes de gestion, et sur la concordance avec les comptes administratifs de l'agglomération.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que les soldes figurant au bilan de l'exercice antérieur.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2 - STATUER** sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des transports urbains, de la zone du Roubian, de la zone de Montmajour, de la zone Ferrand et de la zone d'aménagement des papèteries Étienne ;

**3 - APPROUVER** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 ;

**4 - AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Pour (34)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENO, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2)** : Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécourts citoyens accessible à partir du site [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_020-DE

SLO



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_021 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget principal

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

SLOW

Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_021 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget principal

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +3 964 965,57 €
- Section d'investissement : - 4 278 602,27 €
- Résultat cumulé : -313 636,70 €
- Résultat cumulé de l'exercice : -306 462,39 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget principal permet de dégager les équilibres suivants :



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	86 332 890,60	G	90 297 856,26
	Section d'investissement	B	13 670 398,75	H	9 391 796,48
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 032 887,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	4 617 813,63 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>100 003 289,44</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>105 340 354,07</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 664 718,59	L	6 671 892,90
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>6 664 718,59</b>	<b>= K+L</b>	<b>6 671 892,90</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>86 332 890,60</b>	<b>= G+H+K</b>	<b>91 330 743,96</b>
	Section d'investissement	<b>= D+F</b>	<b>20 335 117,34</b>	<b>= I+J+L</b>	<b>20 681 503,01</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>106 668 008,03</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>112 012 246,97</b>

		RESULTAT DE L'EXERCICE
1	Fonctionnement	3 964 965.57
2	Investissement	-4 278 602.27
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-313 636.70</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>
4	Fonctionnement	
5	Investissement	7 174.31
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>7 174.31</b>
		<b>RESULTAT CUMULE</b>
1+4	Fonctionnement	3 964 965.57
2+5	Investissement	-4 271 427.96
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>-306 462.39</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget principal ci-annexé ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 5 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_021B-BF

S'LO

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO,

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**







Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_022-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_022 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_022-BF

S'LO

conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_022 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +488 784,25€*
- Section d'investissement : -98 319,98 €*
- Résultat cumulé : +390 464,27 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : -404 115,01 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil communautaire. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de l'eau permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	6 418 887,63	G	6 907 671,88	G-A 488 784,25
	Section d'investissement	B	2 681 769,64	H	2 583 449,66	H-B -98 319,98

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 326 593,20 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	915 005,42 (si excédent)	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	9 100 657,27	Q= G+H+I+J	12 733 620,25	+Q-P 3 632 962,98

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00	
	Section d'investissement	F	794 579,28	L	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	794 579,28	= K+L	0,00	

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	6 418 887,63	= G+I+K	9 234 265,17	2 815 377,54
	Section d'investissement	= B+D+F	3 476 348,92	= H+J+L	3 499 355,08	23 006,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 895 236,55	= G+H+I+J+K+L	12 733 620,25	2 838 383,70

		RESULTAT DE L'EXERCICE	
1	Fonctionnement		488 784,25
2	Investissement		-98 319,98
3	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>390 464,27</b>
		RESTES A REALISER	
4	Fonctionnement		-794 579,28
5	Investissement		-794 579,28
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>-794 579,28</b>
		RESULTAT CUMULE	
1+4	Fonctionnement		488 784,25
2+5	Investissement		-892 899,26
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>		<b>-404 115,01</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'eau ci-annexé ;

2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;



**3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;

**4 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

**5 - AUTORISER** le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2)** : Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2)** : Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_023-BF



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_023 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'assainissement

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARTIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Cloilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_023-BF

S'LO

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_023-BF



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_023 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022.

Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : +4 730 379,58 €
- Section d'investissement : -138 045,63 €
- Résultat cumulé : +4 592 333,95 €
- Résultat cumulé de l'exercice : +2 975 937,92 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de l'assainissement permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
		A	B	G	H	G-A	H-B
	Section d'exploitation	6 152 850,69		10 803 230,21		4 730 379,50	
	Section d'investissement	4 318 103,23		4 160 057,60		-138 045,63	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		DEPENSES		RECETTES	
		C	D	I	J
	Report en section d'exploitation (002)	0,00	(si déficit)	909 544,35	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	465 263,02	(si déficit)	0,00	(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
	P = A+B+C+D	Q = D	R = G+H+I+J	S = J	T = R-P	U = S-Q
	10 936 217,04	465 263,02	15 972 832,22	909 544,35	5 036 014,38	-1 616 396,03

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		Section d'investissement		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	
	E	F	G	H	I = E+G	J = F+H
	0,00	0,00	1 616 396,03	0,00	1 616 396,03	0,00

RESULTAT CUMULE	DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
	K	L	M	N	O = M-K	P = N-L
	Section d'exploitation	6 152 850,69	0,00	11 702 774,62	0,00	5 639 923,93
Section d'investissement	6 398 763,18	4 318 103,23	4 160 057,60	1 616 396,03	-2 219 705,58	
TOTAL CUMULE	12 552 053,07	4 318 103,23	15 972 832,22	1 616 396,03	3 420 218,35	

RESULTAT DE L'EXERCICE		
1	Fonctionnement	4 730 379,58
2	Investissement	-138 045,63
3	Résultat de l'exercice	4 592 333,95
RESTES A REALISER		
4	Fonctionnement	
5	Investissement	-1 616 396,03
6	Soi de des restes à réaliser	-1 616 396,03
RESULTAT CUMULE		
1+4	Fonctionnement	4 730 379,58
2+5	Investissement	-1 754 441,66
3+6	Résultat cumulé de l'exercice	2 975 937,92

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de l'assainissement ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal pour le report à nouveau du résultat de fonctionnement, et les résultats d'exécution du budget aux débits et aux crédits portés aux différents

comptes ;

**5 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2)** : Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2)** : Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO,

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**







Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_024-BF

SLOW

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_024 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe du réseau des transports urbains

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023  
Reçu en préfecture le 24/03/2023  
Publié le 24/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_024-BF



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_024-BF



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_024 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe du réseau des transports urbains

Rapporteur : Marie-Amélie FERRAND-COCCIA

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +630 581,52€*
- Section d'investissement : +83 510,17 €*
- Résultat cumulé : +714 091,69 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : +699 170,89 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe du réseau des transports urbains permet de dégager les équilibres suivants :



**II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
 VUE D'ENSEMBLE

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (3)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	10 514 323,98	G	11 144 005,50	G-A	630 581,52
	Section d'investissement	B	270 835,00	H	362 345,06	H-B	83 510,17

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	193 144,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	440 484,57 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	10 793 159,07	Q= G+H+I+J	12 148 880,29	=Q-P	1 356 720,62

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	14 920,80	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	14 920,80	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	10 514 323,98	= G+I+K	11 338 049,86		623 725,88
	Section d'investissement	= B+D+F	283 755,49	= H+J+L	810 830,43		517 073,94
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	10 808 080,47	= G+H+I+J+K+L	12 148 880,29		1 340 799,82

			RESULTAT DE L'EXERCICE	
1	Fonctionnement			630 581,52
2	Investissement			83 510,17
3	<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>714 091,69</b>
			RESTES A REALISER	
4	Fonctionnement			-14 920,80
5	Investissement			-14 920,80
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>			<b>-14 920,80</b>
			RESULTAT CUMULE	
1+4	Fonctionnement			630 581,52
2+5	Investissement			68 589,37
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>			<b>699 170,89</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe du réseau des transports urbains ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_024-BF



**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_025-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_025 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone de Montmajour

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_025-BF

S'LO

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_025-BF



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_025 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone de Montmajour

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone de Montmajour pour l'exercice 2022.  
Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : 0 €
- Section d'investissement : 0 €
- Résultat cumulé : 0 €
- Résultat cumulé de l'exercice : 0 €

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone



de Montmajour permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 300 127,61
	Report en section d'investissement (001)	D	912 631,44	J	0,00
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	912 631,44	= G+H+I+J	1 300 127,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	1 300 127,61
	Section d'investissement	= B+D+F	912 631,44	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	912 631,44	= G+H+I+J+K+L	1 300 127,61

		RESULTAT DE L'EXERCICE	
1	Fonctionnement		0.00
2	Investissement		0.00
3	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>	
4	Fonctionnement		0.00
5	Investissement		0.00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0.00</b>
		<b>RESULTAT CUMULE</b>	
1+4	Fonctionnement		0.00
2+5	Investissement		0.00
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>		<b>0.00</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la zone de Montmajour ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal ;
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_026-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_026 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone du Roubian

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?  
Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_026-BF

S'LO

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_026-BF



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_026 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone du Roubian

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone du Roubian pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +319 750,00 €*
- Section d'investissement : -80 000,00 €*
- Résultat cumulé : -239 750,00 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : +239 750,00 €*

Vu l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant qu'au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone du Roubian permet de dégager les équilibres suivants, après prise en compte des corrections ci-dessus :

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 698 448,97	G	3 018 198,97
	Section d'investissement	B	2 638 448,97	H	2 638 448,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	211 043,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 638 448,97 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>7 056 346,91</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>5 767 691,14</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		<b>= E+F</b>	<b>0,00</b>	<b>= K+L</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 698 448,97	= G+I+K	3 229 242,17
	Section d'investissement	= B+D+F	8 166 897,94	= H+J+L	2 638 448,97
	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>7 056 346,91</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>

		RESULTAT DE L'EXERCICE	
1	Fonctionnement		319 750,00
2	Investissement		-80 000,00
<b>3</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>239 750,00</b>
		RESTES A REALISER	
4	Fonctionnement		
5	Investissement		0,00
<b>6</b>	<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>0,00</b>
		RESULTAT CUMULE	
1+4	Fonctionnement		319 750,00
2+5	Investissement		-80 000,00
<b>3+6</b>	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>		<b>239 750,00</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe de la zone du Roubian ;
- 2 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal, après la correction des résultats reportés ;
- 5 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :  
 ASPORD, AUFRERE, BALQUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VAIRON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENG, FAVIER, FERRAND-COCCIA, ORAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, L'EXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,

MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA,  
QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**







Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_027-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_027 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone Ferrand

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Licés, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_027-BF



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_027-BF



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_027 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone Ferrand

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone Ferrand pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +573 219,09 €*
- Section d'investissement : -91 570,74 €*
- Résultat cumulé : +481 648,35 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : +481 648,35 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone Ferrand permet de dégager les équilibres suivants :



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	941 237,39	G	1 514 466,48
	Section d'investissement	B	940 432,39	H	848 861,65
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	848 861,65	J	0,00
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	2 730 531,43	= G+H+I+J	2 363 318,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	941 237,39	= G+I+K	1 514 466,48
	Section d'investissement	= B+D+F	1 789 294,04	= H+J+L	848 861,65
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	2 730 531,43	= G+H+I+J+K+L	2 363 318,13

		RESULTAT DE L'EXERCICE
1	Fonctionnement	573 219,09
2	Investissement	-91 570,74
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>481 648,35</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>
4	Fonctionnement	0,00
5	Investissement	0,00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00</b>
		<b>RESULTAT CUMULE</b>
1+4	Fonctionnement	573 219,09
2+5	Investissement	-91 570,74
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>481 648,35</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe Ferrand ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal.
- 4 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :  
 ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS,  
 DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT,  
 JALABERT, LAUFRAÏ, LAUGIER-SERISANIS, L'EXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,

MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA,  
QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1) :** Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2) :** Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2) :** Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérécurse citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**







Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 15 MARS 2023**

**CC2023\_028 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Lucien LIMOUSIN, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

Étaient absents excusés :

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF



conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_028 :** Finances / Compte administratif 2022 - Budget annexe de la zone des Papèteries Étienne

Rapporteur : Jean-Michel JALABERT

Nomenclature ACTES : 7.1

*Après avoir arrêté le compte de gestion à la clôture de l'exercice, il convient de se prononcer sur les opérations budgétaires réalisées au compte administratif du budget annexe de la zone des papèteries Étienne pour l'exercice 2022.*

*Le compte administratif qui vous est soumis pour approbation :*

- rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;*
- présente les résultats comptables de l'exercice.*

*Les résultats après prise en compte des restes à réaliser s'établissent comme suit :*

- Section de fonctionnement : +0 €*
- Section d'investissement : -30 025,00 €*
- Résultat cumulé : -30 025,00 €*
- Résultat cumulé de l'exercice : -30 025,00 €*

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation annuelle du compte administratif au conseil d'administration. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée a arrêté le compte de gestion de l'exercice clos.

Le résultat de l'exercice comprend l'ensemble des mandats et des titres émis sur l'année, en intégrant la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées, mais non réalisées à la clôture de l'exercice. Ces crédits qui sont repris l'année suivante sur le budget supplémentaire doivent être pris en compte pour déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement.

Au terme de l'exercice 2022, l'exécution budgétaire sur le budget annexe de la zone

des papèteries Étienne permet de dégager les équilibres suivants :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 076 321,53	G	2 076 321,53
	Section d'investissement	B	2 076 321,53	H	2 046 296,53

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	75 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	81 454,47 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 152 643,06	= G+H+I+J	4 279 072,53

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		Section de fonctionnement		K	
		E	0,00	L	0,00
		Section d'investissement	F	0,00	M
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE		Section de fonctionnement		= G+I+K	
		= A+C+E	2 076 321,53	N	2 161 321,53
		Section d'investissement	= B+D+F	2 076 321,53	= H+J+L
TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	4 152 643,06	= G+H+I+J+K+L	4 279 072,53

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

1	Fonctionnement	0.00
2	Investissement	-30 025.00
3	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-30 025.00</b>

**RESTES A REALISER**

4	Fonctionnement	0.00
5	Investissement	0.00
6	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0.00</b>

**RESULTAT CUMULE**

1+4	Fonctionnement	0.00
2+5	Investissement	-30 025.00
3+6	<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>-30 025.00</b>

Étant précisé que Patrick de Carolis, président de la communauté d'agglomération, s'est retiré au moment du vote du compte administratif.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen pour le compte administratif du budget annexe des papèteries Étienne ci-annexé ;
- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- 3 - **PRENDRE ACTE** de l'état des restes à réaliser ;
- 4 - **CONSTATER** la concordance des valeurs avec celles du compte de gestion du receveur municipal ;
- 5 - **AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_028-BF

S'LO

la présente délibération.

**Pour (31)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Ne prenant pas part au vote (1)** : Monsieur DE CAROLIS

**Contre (2)** : Messieurs KOUKAS et RAFAI

**Abstentions (2)** : Madame DELLANEGRA et Monsieur BONO

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le 2<sup>ème</sup> Vice-président  
Lucien LIMOUSIN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
Reçu en préfecture le 20/03/2023  
Publié le 20/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_029 :** Finances / Affectation du résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVRARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?  
Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses mem

Signé et écrit par Monsieur Patrick DE CAROLIS  
Date de signature : 20/03/2023  
Qualité : Président

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15  
Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAI  
fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le 20/03/2023
ID: 013-241300417-20230315-CC2023_029-DE



du Code Général des  
Communes et des  
Municipalités





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023**

**CC2023\_029 :** Finances / Affectation du résultat 2022 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.1

*En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, l'assemblée délibérante doit procéder à l'affectation du résultat constaté au compte administratif de l'exercice.*

*Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour le budget principal, et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains.*

*Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement de lotissement ou de zones d'activités économiques, il ne peut y avoir par principe d'affectation de résultat. Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer uniquement sur le report des soldes d'exécution de chaque section.*

*Le détail de l'affectation des résultats et du report des soldes d'exécution est repris pour chaque budget dans le corps de la délibération.*

*Pour les budgets concernés par une affectation du résultat :*

- Budget principal : +0,00 M€ sont affectés en réserves au compte 1068.*
- Budget annexe de l'eau : +0,00 M€ en réserves au compte 1068.*
- Budget annexe de l'assainissement : +2,219 M€ en réserves au compte 1068.*
- Budget annexe des transports urbains : +0,00 € en réserves au compte 1068.*

Conformément aux instructions budgétaires et comptables, il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2022 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des transports urbains.

Pour les budgets annexes des opérations d'aménagement de lotissement ou de zones d'activités économiques, il ne peut y avoir par principe d'affectation de résultat. Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer uniquement sur le report des soldes d'exécution de chaque section.

## Budget Principal

Envoyé en préfecture le 20/03/2023	
Reçu en préfecture le 20/03/2023	
Publié le 20/03/2023	
ID : 013-241300417-20230315-CC2023_029-DE	

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	3 964 965.57
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 032 887.70
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>4 997 853.27</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-4 278 602.27
Résultat reporté de l'exercice antérieur	4 617 813.63
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>339 211.36</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	6 664 718.59
Recettes d'investissement restant à réaliser	6 671 892.90
Soldes des restes à réaliser	7 174.31
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	339 211.36
Excédent reporté à la section de fonctionnement	4 997 853.27

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +0 € au compte 1068 dotations et réserves.

## Budget annexe de l'eau

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	488 784.25
Résultat reporté de l'exercice antérieur	2 326 593.29
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>2 815 377.54</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-98 319.98
Résultat reporté de l'exercice antérieur	915 905.42
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>817 585.44</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	794 579.28
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	-794 579.28
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	817 585.44
Excédent reporté à la section de fonctionnement	2 815 377.54

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +0,00 € au compte 1068 dotations et réserves.



## Budget annexe de l'assainissement

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	4 730 379.58
Résultat reporté de l'exercice antérieur	909 544.35
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>5 639 923.93</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-138 045.63
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-465 263.92
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-603 309.55</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 616 396.03
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	-1 616 396.03
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-2 219 705.58</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	-2 219 705.58
Déficit reporté à la section d'investissement	-603 309.55
Excédent reporté à la section de fonctionnement	3 420 218.35

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de +2 219 705,58 € au compte 1068 dotations et réserves.

## Budget annexe du transport urbain

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	630 581.52
Résultat reporté de l'exercice antérieur	193 144.36
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>823 725.88</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	83 510.17
Résultat reporté de l'exercice antérieur	448 484.57
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>531 994.74</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	14 920.80
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	-14 920.80
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0.00</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	531 994.74
Excédent reporté à la section de fonctionnement	823 725.88

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture au financement de la section d'investissement à hauteur de 0,00 € au compte 1068 dotations et réserves.



**Budget annexe de la zone de Montmajour**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
 Reçu en préfecture le 20/03/2023  
 Publié le 20/03/2023  
 ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE



<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 300 127.61
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>1 300 127.61</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-912 631.44
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-912 631.44</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-912 631.44</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Déficit reporté à la section d'investissement	-912 631.44
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 300 127.61

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

**Budget annexe de la zone du Roubian**

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	319 750.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	211 043.20
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>530 793.20</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-80 000.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 538 448.97
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-2 618 448.97</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-2 618 448.97</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Déficit reporté à la section d'investissement	-2 618 448.97
Excédent reporté à la section de fonctionnement	530 793.20

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

**Budget annexe de la zone Ferrand**

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
 Reçu en préfecture le 20/03/2023  
 Publié le 20/03/2023  
 ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE



<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	573 219.09
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0.00
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	573 219.09
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-91 570.74
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-848 861.65
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	-940 432.39
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-940 432.39
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Déficit reporté à la section d'investissement	-940 432.39
Excédent reporté à la section de fonctionnement	573 219.09

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

**Budget annexe des papèteries Etienne**

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	75 000.00
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	75 000.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-30 025.00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	81 454.47
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	51 429.47
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0.00
Recettes d'investissement restant à réaliser	0.00
Soldes des restes à réaliser	0.00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	0.00
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00
Excédent reporté à la section d'investissement	51 429.47
Excédent reporté à la section de fonctionnement	75 000.00

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution de l'exercice définis ci-dessus.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - DÉCIDER** d'affecter le résultat 2022 de la section de fonctionnement comme indiqué ci-après :

- Budget principal : +0,00 € au compte 1068 ;
- Budget annexe de l'eau : +0,00 € au compte 1068 ;
- Budget annexe de l'assainissement : +2 219 705,58 € au compte 1068 ;
- Budget annexe des transports urbains : +0,00 € au compte 1068.

**2 - DÉCIDER** de reporter les soldes d'exécution de l'exercice 2022 des budgets annexes d'aménagement des zones d'activité économique comme indiqué dans les tableaux ci-dessus ;

**3 - INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2023.



Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_029-DE

S'LO

**Pour (32)** : Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2)** : Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2)** : Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le Président  
Patrick de CAROLIS**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_030-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_030 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget principal

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du

Signé et lu par le Président : Patrick DE CAROLIS  
Date de signature : 20/03/2023  
Qualité : Président du conseil communautaire

Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_030-BF

The logo for S'LO, featuring the letters 'S'LO' in a stylized blue font with a checkmark-like flourish at the end of the 'O'.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le 22/03/2023  
ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_030-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_030** : Finances / Budget primitif 2023 - Budget principal

Rapporteur : Patrick DE CAROLIS

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget principal de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.*

*Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.*

*Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget principal pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement à 95 496 679,17 €
- En section d'investissement à 20 578 174,80 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget principal dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;
- 3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	95 496 679,17	90 498 025,90
+	+	+
<b>R</b>		
<b>E</b>		
<b>P</b>		
<b>O</b>		
<b>R</b>		
<b>T</b>		
<b>S</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	4 997 853,27
-	-	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>95 496 679,17</b>	<b>95 498 679,17</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	13 913 456,21	13 567 070,54
+	+	+
<b>R</b>		
<b>E</b>		
<b>P</b>		
<b>O</b>		
<b>R</b>		
<b>T</b>		
<b>S</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	6 664 710,59	6 871 892,90
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	339 211,36
-	-	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>20 578 174,80</b>	<b>20 578 174,80</b>

<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>116 074 853,97</b>	<b>116 074 853,97</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 533 401,33	0,00	25 771 240,26	0,00	25 771 240,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 616 000,00	0,00	14 569 360,00	0,00	14 569 360,00
014	Atténuations de produits	37 607 599,33	0,00	37 754 683,33	0,00	37 754 683,33
66	Autres charges de gestion courante	9 151 841,78	0,00	8 973 821,12	0,00	8 973 821,12
666	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>61 938 841,44</b>	<b>0,00</b>	<b>66 869 304,71</b>	<b>0,00</b>	<b>66 869 304,71</b>
66	Charges financières	391 293,60	0,00	397 195,69	0,00	397 195,69
67	Charges exceptionnelles	199 143,00	3,00	320 412,80	0,00	320 412,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>62 529 235,04</b>	<b>0,00</b>	<b>67 566 914,20</b>	<b>0,00</b>	<b>67 566 914,20</b>
043	Virement à la section d'investissement (5)	610 755,51		2 500 704,07	0,00	2 500 704,07
043	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (5)	5 402 522,19		5 402 000,00	0,00	5 402 000,00
043	Opérat <sup>n</sup> ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 813 277,70</b>		<b>7 902 704,07</b>	<b>0,00</b>	<b>7 902 704,07</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>68 344 512,74</b>	<b>0,00</b>	<b>75 469 618,17</b>	<b>0,00</b>	<b>75 469 618,17</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>75 469 618,17</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	425 600,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
72	Produits services, domages et ventes div.	739 244,00	0,00	756 560,00	0,00	756 560,00
73	Impôts et taxes	64 607 036,00	0,00	66 429 677,00	0,00	66 429 677,00
74	Dotations et participations	16 809 729,35	0,00	15 434 241,90	0,00	15 434 241,90
75	Autres produits de gestion courante	625 850,00	0,00	649 347,00	0,00	649 347,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>68 217 459,35</b>	<b>0,00</b>	<b>68 869 825,90</b>	<b>0,00</b>	<b>68 869 825,90</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	54 078,10	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>68 271 537,45</b>	<b>0,00</b>	<b>68 889 825,90</b>	<b>0,00</b>	<b>68 889 825,90</b>
042	Opérat <sup>n</sup> ordre transfert entre sections (5)	2 042 000,00		1 540 000,00	0,00	1 540 000,00
043	Opérat <sup>n</sup> ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>2 042 000,00</b>		<b>1 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 540 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>70 313 537,45</b>	<b>0,00</b>	<b>70 430 825,90</b>	<b>0,00</b>	<b>70 430 825,90</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 997 653,07</b>
---	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>70 430 825,90</b>
--	----------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>6 368 764,97</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, et sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 090 554,44	239 198,31	568 948,31	0,00	808 146,62
204	Subventions d'équipement versées	2 718 516,64	0,00	2 635 981,30	0,00	2 635 981,30
21	Immobilisations corporelles	4 810 153,96	1 334 169,45	3 525 100,00	0,00	4 860 289,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 510 331,95	929 236,56	2 835 000,00	0,00	3 764 236,56
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>14 129 556,99</b>	<b>2 507 624,32</b>	<b>9 588 029,61</b>	<b>0,00</b>	<b>12 068 653,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	51 076,10	0,00	261 718,00	0,00	261 718,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 892 309,91	0,00	2 035 708,60	0,00	2 035 708,60
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 988 386,01</b>	<b>0,00</b>	<b>2 507 426,60</b>	<b>0,00</b>	<b>2 507 426,60</b>
45...	<b>Total des op. pour compte de tiers (8)</b>	<b>2 524 082,32</b>	<b>4 162 034,27</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 462 034,27</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>18 642 025,32</b>	<b>6 664 718,59</b>	<b>12 373 456,21</b>	<b>0,00</b>	<b>19 038 174,80</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 042 097,55		1 540 000,00	0,00	1 540 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	610 004,45		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 652 752,00</b>		<b>1 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 540 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 294 777,32</b>	<b>6 664 718,59</b>	<b>13 913 456,21</b>	<b>0,00</b>	<b>20 578 174,80</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>20 578 174,80</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 257 340,40	118 016,20	2 316 113,26	0,00	2 434 129,46
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 561 309,51	1 900 000,00	2 000 000,00	0,00	3 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 362,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>5 829 012,01</b>	<b>2 018 016,20</b>	<b>4 316 113,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 334 129,46</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 364 628,13	360 616,40	1 007 174,31	0,00	1 387 790,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 800,00	0,00	2 300,00	0,00	2 300,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 536 428,13</b>	<b>360 616,40</b>	<b>1 059 474,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 440 090,71</b>
45...	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>1 886 152,00</b>	<b>4 273 260,30</b>	<b>281 718,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 554 978,30</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 251 592,14</b>	<b>6 671 892,90</b>	<b>5 657 305,57</b>	<b>0,00</b>	<b>12 328 198,47</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	616 765,51		2 500 764,07	0,00	2 500 764,07
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 198 522,19		5 403 000,00	0,00	5 403 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	610 004,45		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>6 425 372,15</b>		<b>7 909 764,07</b>	<b>0,00</b>	<b>7 909 764,07</b>



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	16 676 964,29	6 671 892,90	13 567 070,54	0,00	20 238 963,44
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>339 211,36</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>20 578 174,80</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>6 369 764,97</b>
--	---------------------

**Pour (31) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (3) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA, MEYSSONNIER

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président  
 Patrick de CAROLIS**





Arles Crau Comarque Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013\_241300417-20230315-CC2023\_031-BF

S'LO

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 15 MARS 2023

**CC2023\_031 :** Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'eau

L'an deux mille vingt trois, le quinze mars à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Comarque Montagnette s'est réuni salle des Fêtes - 2 Boulevard des Lices, 13200 Arles, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président, et suivant la convocation en date du 9 mars 2023.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BIROT-VALON, BONO, CARDINI, DE CAROLIS, DEBICKI, DELLANEGRA, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LIMOUSIN, MARTEL-MOURGUES, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Catherine BALGUERIE-RAULET (pouvoir donné à Pierre RAVIOL)
- Madame Lucie BARZIZZA (pouvoir donné à Jean-Michel JALABERT)
- Madame Claire DE CAUSANS (pouvoir donné à Paule BIROT-VALON)
- Madame Jeanine FARENQ (pouvoir donné à Christophe LAUFRAY)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Sybille LAUGIER-SERISANIS (pouvoir donné à Marie-Amélie FERRAND-COCCIA)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Rémy JACQUOT)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Mandy GRAILLON)
- Madame Olga MARTINEZ (pouvoir donné à Olivier DEBICKI)

#### Étaient absents excusés:

- Monsieur Sébastien ABONNEAU
- Monsieur Dominique BONNET
- Monsieur Fabien BOUILLARD
- Monsieur Cyril GIRARD
- Madame Clotilde MADELEINE
- Monsieur Hervé MISTRAL
- Monsieur Max OUVREARD
- Madame Françoise PAMS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes vous que Madame Mandy GRAILLON remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres



conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Mandy GRAILLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_031-BF

S'LO





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 013-241300417-20230315-CC2023\_031-BF

S'LO

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2023

**CC2023\_031** : Finances / Budget primitif 2023 - Budget annexe de l'eau

Rapporteur : Jacques AUFRERE

Nomenclature ACTES : 7.1

*Il s'agit d'approuver le budget primitif du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération pour l'exercice 2023.  
Le principe d'équilibre pour chaque section est bien respecté, et les crédits sont votés par chapitre, selon les tableaux présentés dans le présent rapport.  
Les montants arrêtés en dépenses et en recettes du budget primitif pour chaque section tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire s'établissent :*

- En section de fonctionnement à 10 522 489,23 €
- En section d'investissement à 10 864 218,20 €

Vu la délibération du conseil communautaire CC2023-012 du 22/02/2023, relative au débat et au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe de l'eau dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément aux tableaux ci-dessous ;

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

<b>EXPLOITATION</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 522 489,23
	+	+
<b>RAPPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
		(si excédent) 2 815 377,54
	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>10 522 489,23</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 069 638,02
	+	+
<b>RAPPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	794 579,28
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
		(si solde positif) 817 585,44
	-	-
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>10 864 218,20</b>

<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>21 386 707,43</b>

**3 - AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 123 963,41	0,00	5 025 660,64	0,00	5 025 660,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	323 000,00	0,00	192 000,00	0,00	192 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	6,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 310,00	0,00	43 636,68	0,00	43 636,68
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>5 497 273,41</b>	<b>0,00</b>	<b>5 262 316,34</b>	<b>0,00</b>	<b>5 262 316,34</b>
66	Charges financières	115 171,76	0,00	121 463,67	0,00	121 463,67
67	Charges exceptionnelles	124 999,74	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 735 146,91</b>	<b>0,00</b>	<b>5 398 780,01</b>	<b>0,00</b>	<b>5 398 780,01</b>
023	Tranfert à la section d'investissement (6)	2 473 012,33		3 295 011,14	0,00	3 295 011,14
042	Opérations ordre transfert entre sections (6)	1 700 955,54		1 528 444,08	0,00	1 528 444,08
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 174 586,87</b>		<b>5 123 700,22</b>	<b>0,00</b>	<b>5 123 700,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 909 733,78</b>	<b>0,00</b>	<b>10 522 480,23</b>	<b>0,00</b>	<b>10 522 480,23</b>

+  
**0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**      0,00

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**      10 522 480,23

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
643	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits techniques, prestations	7 376 000,00	0,00	7 376 750,00	0,00	7 376 750,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	82 500,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>7 378 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>7 378 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 466 750,00</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections (6)	212 049,49		240 361,09	0,00	240 361,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>212 049,49</b>		<b>240 361,09</b>	<b>0,00</b>	<b>240 361,09</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 590 549,49</b>	<b>0,00</b>	<b>7 707 111,09</b>	<b>0,00</b>	<b>7 707 111,09</b>

+  
**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**      2 815 377,54

=

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**      10 522 480,23

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	4 683 347,53	il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	--------------	---



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporees	300 000,00	0,00	20 600,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporees	674 471,07	33 792,15	4 972 277,33	0,00	5 006 059,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 446 566,43	750 797,13	4 280 000,00	0,00	5 040 757,13
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>4 621 037,50</b>	<b>784 579,28</b>	<b>9 229 277,23</b>	<b>0,00</b>	<b>10 126 856,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres assimilés	494 789,42	0,00	497 000,00	0,00	497 000,00
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régime) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52C	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>494 789,42</b>	<b>0,00</b>	<b>497 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>497 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 115 826,92</b>	<b>784 579,28</b>	<b>9 829 277,23</b>	<b>0,00</b>	<b>10 624 856,51</b>
040	Opérations de transfert entre sections (4)	212 649,49		240 381,69	0,00	240 381,69
041	Opérations annulatoires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>212 649,49</b>		<b>240 381,69</b>	<b>0,00</b>	<b>240 381,69</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 328 476,41</b>	<b>784 579,28</b>	<b>10 069 658,92</b>	<b>0,00</b>	<b>10 854 218,20</b>

+

D-001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 854 218,20</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	80 710,00	0,00	1 596 464,00	0,00	1 596 464,00
16	Emprunts et autres assimilés (hors 165)	0,00	0,00	3 326 459,54	0,00	3 326 459,54
20	Immobilisations incorporees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporees	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>80 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	155 294,12	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régime) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat. et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>155 294,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>235 974,12</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>	<b>0,00</b>	<b>4 922 923,54</b>
021	Virement de la section de capitalisation (4)	2 473 012,33		3 205 011,14	0,00	3 205 011,14

040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 702 983,54		1 828 008,08	0,00	1 828 008,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 178 585,87</b>		<b>5 123 708,22</b>	<b>0,00</b>	<b>5 123 708,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 412 583,95</b>	<b>0,00</b>	<b>10 046 632,76</b>	<b>0,00</b>	<b>10 046 632,76</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	817 585,44
---	------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 864 218,20</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>4 883 347,53</b>
---	---------------------

**Pour (32) :** Mesdames et Messieurs :

ASPORD, AUFRERE, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, CARDINI, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MEYSSONNIER, NAVARRO, PONS, PORTELA, QUAIX, RAVIOL, SOUQUE

**Contre (2) :** Mesdames et Messieurs :

KOUKAS, RAFAI

**Abstentions (2) :** Mesdames et Messieurs :

BONO, DELLANEGRA

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier adressé au tribunal administratif de Marseille ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Le Président**  
**Patrick de CAROLIS**

